

A Lille, un cégétiste en prison sur fond de fichage des manifestants

PAR KARL LASKE

ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 24 MAI 2016

Antoine, un jeune militant interpellé lors de la manifestation du 17 mai, a été placé en détention provisoire le 19 mai, malgré un dossier vide de toute accusation, hormis celle de s'être débattu. L'Union départementale CGT du Nord réclame sa libération.

Depuis cinq jours, un jeune militant de la CGT dort entre les quatre murs d'une cellule de la prison de Sequedin, à Lille. Pour rien, hormis peut-être satisfaire l'appétit policier. Antoine C. a été interpellé le 17 mai dans le cortège syndical lillois, dont une partie venait d'être nassée. Un brigadier de police, suivi de plusieurs autres, l'a exfiltré, il s'est débattu et c'est ce qui lui vaut d'être poursuivi pour « *violences volontaires sur personne dépositaire de l'autorité publique* ».

Antoine ayant refusé la comparution immédiate, le parquet de Lille a requis vendredi, « *pour l'exemple* », son placement en détention provisoire en s'appuyant sur son casier judiciaire – une condamnation de 5 mois avec sursis datant de 9 ans. La 6^{ème} chambre correctionnelle, présidée par Bernard Lemaire, a suivi le parquet dans ces réquisitions, et a envoyé Antoine, menotté, à la prison de Sequedin, jusqu'au 9 juin, pour l'audience qui examinera les faits.

Les policiers assurent avoir voulu effectuer un simple contrôle, mais ils sont contredits par des vidéos et des photos prises lors de l'interpellation. On les voit se jeter sur leur proie sans préliminaires. Les éléments de l'enquête consultés par Mediapart montrent qu'aucun fait n'était reproché à Antoine au moment de son interpellation. Dans son sac, il avait du sérum physiologique, de l'éosine, un foulard rouge, un brassard jaune fluo « CGT sécurité », et des autocollants de la CGT aussi. À la main, il tenait un drapeau de la CGT, et aussi des tracts qu'il distribuait.

« *Il n'est trouvé porteur d'aucun objet dangereux* », doivent convenir les policiers. Mais la police le confronte à des photos prises lors d'une précédente interpellation, en 2013, lors d'une manif antifa à Lyon. Il a un tatouage anti-flic. Cet élément, accablant aux yeux des policiers, pourrait surtout venir confirmer la remontée des fiches du renseignement intérieur aux services opérationnels, et le ciblage d'Antoine, dont personne n'a compris l'arrestation. Et encore moins l'incarcération. L'union départementale CGT du Nord a diffusé deux communiqués réclamant la « *libération immédiate* » d'Antoine, intérimaire de 28 ans, et de tous les manifestants arrêtés « *préventivement* ».



Le blocage du dépôt pétrolier à Douchy-les-Mines, près de Valenciennes © DR

À Lille, selon les responsables syndicaux, depuis quelques semaines, les forces de l'ordre ont durci leur dispositif face aux manifestations contre la loi sur le travail. « *On ne sait pas si c'est l'arrivée du préfet Michel Lalande [ancien directeur de cabinet de Bernard Cazeneuve, place qu'il vient de laisser au préfet à poigne d'Ille-et-Vilaine Patrick Strzoda – ndlr], le 4 mai, ou le tournant du 49.3 censé mettre un terme au débat, et à la contestation, mais on a eu dès le 12 mai deux charges extrêmement violentes, sans sommation et des tirs de LBD 40 [lanceurs de balles de défense – ndlr] sur des manifestants, rapporte un syndicaliste de la CGT Santé. On a des hématomes gros comme des melons avec des plaies. Et ces tirs sont effectués en dehors des règles : les fonctionnaires ne sont pas en danger quand ils les utilisent : c'est punitif.* »

L'inquiétude est telle que le 17 mai, jour de l'arrestation d'Antoine, la CGT du CHRU de Lille organise une « *medic team* » d'une trentaine de militants, dont 20 soignants. Les policiers fouillent les manifestants à leur arrivée dans le périmètre du cortège. Le camion de Solidaires subit aussi une inspection. « *Côté forces de l'ordre, c'était*

démessuré : il y avait plus de 400 policiers mobilisés, dont une centaine de la Compagnie départementale d'intervention (CDI), qui sont équipés comme des CRS mais sont beaucoup moins formés, poursuit le syndicaliste. Peu après le démarrage de la manif, les policiers ont arrêté le cortège, et l'ont coupé en deux. »

« La manif venait de démarrer, témoigne Isabelle, une militante CGT, qui se trouvait à proximité d'Antoine. C'était très électrique à cause de la manif du 12, mais il ne s'était rien passé de particulier. Il y avait une présence policière au carrefour de la rue de Paris et de l'avenue Kennedy. Et soudain des policiers en civil se sont introduits brutalement dans le cortège, et ont sauté sur ce jeune. On se demandait qui c'était. Il n'y avait aucune raison d'intervenir. Il était évidemment en panique. Je me suis accroupie pour lui dire de ne pas bouger. » Au moment où les policiers l'emmènent, Isabelle ramasse un drapeau de l'Union locale CGT de Valenciennes abandonné par Antoine. Elle remonte le cortège pour prévenir les camarades de cette ville.



L'arrestation d'Antoine par les trois fonctionnaires en civil, rue de Paris, non loin de la mairie de Lille © JPH

L'un d'eux n'est pas loin. Il a vu les policiers en civil arriver. Ils sont une dizaine, presque tous sans brassard. « C'est un pote à moi, on a fait la route ensemble, raconte Gaëtan, membre du SEL CGT de Valenciennes. On a vu ces bonhommes débouler, sans brassard. On ne savait pas que c'était la police. Ça paraît tout bête, mais les brassards ça permet de les différencier des fachos. »

« Antoine était en train de tracter, avec son drapeau, précise un autre copain, Arthur. Et j'ai vu passer devant moi des flics, et ils se sont jetés sur lui. S'il y avait eu quelque chose, si quelqu'un les avait insultés, je pourrais comprendre le principe de l'arrestation. Après coup, on s'est dit qu'il y avait eu un repérage avant sur lui. Mais Antoine, c'est pas un casseur.

Il ne participe pas à ce genre de trucs. Il n'y avait rien de spécial. Pourquoi lui ? Il était visible dans le mouvement, mais pas plus qu'un autre. »

« All Cats Are Beautiful »

La police lilloise a entrepris un vrai travail de renseignement. Lors de ses contrôles, les fonctionnaires notent noms et prénoms, coordonnées, filment et photographient les personnes. Ainsi, le jour de l'arrestation d'Antoine, des contrôles aux allures de descente de police ont été effectués à de nombreux endroits de la ville, notamment au café Lyautey prisé des libertaires, rue de Wazemmes. Les policiers ayant effectué ces contrôles musclés étaient équipés de caméras GoPro. Certains d'entre eux ont été reconnus à la manifestation, en particulier Anthony S., le brigadier-chef à la manœuvre lors de l'interpellation du jeune cégétiste.



Le brigadier lors de l'interpellation d'Antoine, captures d'écran de la vidéo réalisée par un manifestant © DR

Accusé d'agression par le policier, Antoine a réfuté les faits. « J'ai été pris à partie par un individu, s'est-il expliqué lors de sa garde à vue. J'ai été plaqué au sol, menotté. J'ai été interpellé avec une violence extrême. J'ai été étranglé. J'avais un drapeau CGT. Je n'avais pas l'apparence d'un casseur. » De son côté, le brigadier, lui, a expliqué avoir été « prévenu sur les ondes radio » de la présence d'un groupe d'individus qui « se dissimulaient le visage et mettaient en place des protections individuelles », voire « rassemblaient des pavés et projectiles ».

Il leur est donné ordre « d'isoler le groupe à problèmes », avec les Robocop de la Compagnie départementale d'intervention. Le brigadier prétend aussi qu'un « individu jeune de type caucasien » a été repéré, avec « un casque de moto intégral » sur la tête et des lunettes de ski. Antony S. assure qu'il s'est « présenté à cet individu », avec deux collègues, tous porteurs de brassards « Police », afin « de procéder

à son contrôle ». « À ma vue, l'individu me porte immédiatement un coup de poing au visage que j'ai reçu au niveau de l'œil gauche », prétend-il.

Son adjoint certifie qu'il n'a pas eu le temps de déclencher sa caméra GoPro... Ce qu'ignore le brigadier, c'est que la scène a été filmée par un manifestant (elle est en ligne sur le compte Facebook de ce dernier **ici**) : le jeune syndicaliste n'avait pas de casque intégral, le brigadier n'avait pas de brassard "Police", et on le voit parfaitement prendre à revers le jeune, par le cou. Aucun coup de poing de la part du manifestant.

La vidéo est d'ailleurs analysée par les policiers chargés de l'enquête : « Précisons que plusieurs policiers en tenue civile ne sont pas porteurs de leur brassard "Police" à l'emplacement prévu, néanmoins le reste de leur équipement, menottes, matraques et armes de service ainsi que leur attitude ne laisse pas de doute sur le fait qu'il s'agit de policiers. » Quelques manifestants tentent de s'interposer. Dans la cohue, les policiers en protection font voler leurs matraques. Un manifestant donne un coup de pied au derrière de l'un d'eux : c'est François D., lui aussi interpellé, placé en garde à vue, mais qui a été remis en liberté par le tribunal.

Une vidéo postée par un manifestant sur Facebook

Antoine dit qu'il a compris qu'il était interpellé une fois « au sol avec un genou sur le visage et menotté ». Les policiers ont donc un dossier vide devant eux, pas de projectile, pas de mauvais geste, reste un coup parti alors qu'Antoine se débat au sol. Le brigadier confie lui-même qu'il lui en reste une « pétéchie » – petite tache cutanée de couleur rouge – sous l'œil, pas le moindre ITT en vue. Les policiers ne sont même pas venus à l'audience.

Ce sont finalement ces photos datant de 2013, retrouvées dans les archives policières, qui semblent le plus accabler Antoine aux yeux de la police. Un tatouage anti-flic... Le jeune cégétiste, qui s'est fait tatouer « ACAB » sur le ventre il y a quelques années, tente d'expliquer que cela signifie « All Cats Are Beautiful », mais bien sûr c'est « All Cops Are Bastards » – tous les flics sont des bâtards. Il n'a « pas de haine » pour la police, dit-il, mais de « la colère » peut-être. Et ça ne risque pas de s'arranger.

Le parquet a considéré qu'Antoine avait « toute la panoplie » du casseur, parce qu'il avait aussi des lunettes de ski et un casque de skate-board... Le président Bernard Lemaire, qui présidait l'audience, s'est aligné sur les réquisitions de détention provisoire. Lors du procès de Dominique Strauss-Kahn, qu'il présidait, il avait soutenu que le tribunal n'était « pas le gardien de l'ordre moral ». Hélas, il n'a rien dit de tel en faveur d'Antoine.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.